



CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 00003

SÉANCE DU 14 octobre 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**Objet : Décision modificative n° 2 du budget de 2024**

- **Section de fonctionnement**
- **Section d'investissement : autorisations de programme et crédits de paiement du budget général et des budgets annexes**

Le Conseil,

Vu le Code de l'Action sociale et des familles et notamment les articles R. 123-39 et suivants ;  
Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu le budget primitif relatif à l'exercice 2024 voté le 21 décembre 2023 ;

Vu la décision modificative n° 1, votée le 21 mars 2024 ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris,

**Délibère**

**Article 1**

Le montant des crédits ouverts au titre des recettes du budget de fonctionnement est modifié comme suit :

Budget concerné	BP	DM1	DM2	Budget total après DM2
Budget général	502 770 000,00	7 129 810,00	-4 861 390,00	505 038 420,00
Budget des CHRS	26 168 980,00		404 700,00	26 573 680,00
Budget des SSIAD	8 552 803,00		702 285,10	9 255 088,10
Budget des RAU	18 432 047,00		381 520,00	18 813 567,00

**Article 2**

Le montant des crédits ouverts au titre des dépenses du budget de fonctionnement est modifié comme suit :

Budget concerné	BP	DM1	DM2	Budget total après DM2
Budget général	502 770 000,00	7 129 810,00	-4 861 390,00	505 038 420,00
Budget des CHRS	26 168 980,00		404 700,00	26 573 680,00
Budget des SSIAD	8 552 803,00		697 535,00	9 250 338,00
Budget des RAU	18 432 047,00		381 520,00	18 813 567,00

**Article 3**

Le montant des autorisations de programme de travaux et d'équipement au titre de 2024 est modifié comme suit :

Budget concerné	BP	DM1	DM2	Budget total après DM2
Budget général	125 160 000 €	47 109 €	2 600 000 €	127 807 109 €
Budget des EHPAD	11 761 000 €	83 830 000 €	- €	95 591 000 €
Budget des CHRS	5 075 000 €	180 000 €	100 000 €	5 355 000 €
Budget des SSIAD	430 000 €	100 000 €	- €	530 000 €
Budget des RAU	34 770 000 €	-405 000 €	15 970 000 €	50 335 000 €

**Article 4**

Le montant des crédits de paiement en recettes au titre de 2024 est modifié comme suit :

Budget concerné	BP	DM1	DM2	Budget total après DM2
Budget général	16 101 000 €	7 994 480 €	723 700 €	24 819 180 €
Budget des EHPAD	14 571 191 €	0 €	590 000 €	15 161 191 €
Budget des CHRS	3 528 000 €	0 €	0 €	3 528 000 €
Budget des SSIAD	22 200 €	0 €	0 €	22 200 €
Budget des RAU	7 705 506 €	0 €	590 000 €	8 295 506 €

**Article 5**

Le montant des crédits de paiement en dépenses au titre de 2024 est modifié comme suit :

Budget concerné	BP	DM1	DM2	Budget total après DM2
Budget général	29 957 700 €	17 295 000 €	18 544 500 €	65 797 200 €
Budget des EHPAD	11 545 100 €	500 000 €	-1 500 000 €	10 545 100 €
Budget des CHRS	3 817 000 €	55 000 €	-500 000 €	3 372 000 €
Budget des SSIAD	22 200 €	300 000 €	0 €	322 200 €
Budget des RAU	7 604 000 €	-485 000 €	-1 450 000 €	5 669 000 €

*Plo* La Directrice Générale  
du Conseil d'Administration

Jeanne SEBAN  
Le Directeur Adjoint des Solidarités

*Jim*  
Jim BOSSARD

Pour la Présidente  
du Conseil d'Administration

Léa FILOCHE

*Léa*  
Léa FILOCHE  
Adjointe à la Maire de Paris  
chargée des solidarités,  
de l'hébergement d'urgence  
et de la protection des réfugiés